



**OBJET :** Présentation de la société et des enjeux liés à son développement

**DATE :** 20 Avril 2018

### **A • Origine et positionnement**

Zeplug a été créé en 2014 autour de 2 convictions :

- L'électrique est l'avenir de l'automobile
- Le domicile et le lieu de travail sont les endroits les plus adaptés à la recharge régulière de véhicules électriques et hybrides rechargeables. La recharge sur des bornes de recharge « rapides » ouvertes au public (en ville, sur les aires d'autoroute, sur les parkings de centres commerciaux) s'adresse davantage aux recharges occasionnelles, notamment pour les longs trajets.

Zeplug se positionne aujourd'hui comme opérateur de services de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables pour

- 1] Les particuliers habitant en copropriété
- 2] Les entreprises

### **B1 • COPROPRIETE | Principe et Modèle économique**

Zeplug prend à sa charge l'ouverture du point de livraison et toute l'infrastructure en dehors des bornes de recharge. Les bornes sont fournies aux clients, installées sur leur place de parking et reliées à l'infrastructure mutualisée. Le client souscrit ensuite un abonnement qui inclut l'accès au service, l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure et l'énergie nécessaire à la recharge du véhicule.

### **B2 • COPROPRIETE | Avantages de la solution Zeplug**

#### 1] Équité

- L'installation est indépendante des parties communes de l'immeuble. Conséquences : Pas de budget travaux et pas d'impact sur les charges de la copropriété ; pas de travail de gestion pour le syndic

#### 2] Sécurité

- Toutes les installations de Zeplug sont réalisées par des électriciens qualifiés IRVE et avant toute installation.

#### 3] Évolutivité

- L'installation Zeplug est modulaire. A l'inverse des solutions reposant sur un branchement sur le compteur des parties communes, l'installation est évolutive et compatible avec le développement progressif des véhicules électriques.

#### 4] Compatibilité « smart grids »

- Le modèle Zeplug privilégie la recharge « normale » (puissance modérées) de grappes de véhicules connectés au réseau pendant des durées importantes (généralement toute la nuit).

### **B3 • COPROPRIETE | Chiffres clés**

Zeplug travaille aujourd'hui avec plus de 200 **syndics**, dont les plus importants. Zeplug est aussi partenaires de plusieurs **constructeurs automobiles** dont RENAULT, TESLA, BMW, VOLVO, et MERCEDES qui recommandent la solution Zeplug à leurs clients habitant en copropriété.

### **C1 • ENTREPRISE | Le véhicule électrique en entreprise**

Zeplug propose également une offre dédiée au monde de l'entreprise pour répondre

- A l'électrification des flottes de véhicules de fonction et de société
- Au besoin des collaborateurs possédant un véhicule électrique et souhaitant le recharger sur leur lieu de travail

### **C2 • ENTREPRISE | L'offre Zeplug**

L'offre Zeplug permet de répondre à tous les besoins des entreprises et à toutes les situations (Installation de l'infrastructure sur le lieu de travail / au domicile des collaborateurs (copro ou pavillon) ;

### **D1 • Enjeux pour le développement de Zeplug**

Les principaux enjeux économiques et opérationnels sont les suivants :

#### **Colonnes Montantes :**

Le rapport du gouvernement au parlement sur la situation des colonnes montantes électriques en France, rendu public en janvier 2018, permet d'entrevoir une porte de sortie sur ce dossier complexe. Le rapport préconise

- De clarifier par voie législative le statut des colonnes montantes « hors concession » et les modalités de transfert au gestionnaire du réseau public de distribution. Plus précisément, le rapport recommande de « confirmer le droit des propriétaires d'une colonne montante 'hors concession' à demander son intégration au réseau public de distribution, sous réserve si nécessaire de la remise en état de celle-ci ». Cette précision est importante et légitimerait les demandes de remise en état préalable formulées par le gestionnaire de réseau de distribution qui jusqu'à présent n'ont aucun fondement juridique. Les copropriétés devraient donc supporter les frais de remise en état des colonnes montantes avant de les 'abandonner' au gestionnaire de réseau
- De mettre en place un dispositif permettant de subventionner la rénovation des colonnes montantes « hors concession », mais il est précisé que cette aide, potentiellement dégressive au fil du temps, ne devrait s'appliquer qu'aux ouvrages électriques, la rénovation et la mise aux normes de la partie immobilière de la colonne (conduit ou gaine) restant la responsabilité de la copropriété. Il serait souhaitable que ces préconisations soient rapidement mises en place pour ne pas freiner le développement du véhicule électrique.